

Ami entends-tu...

JOURNAL DE LA RÉSISTANCE MORBIHANAISE

Organe de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - Comité du Morbihan

Rédaction - Administration - Publicité : 140, Cité Salvador-Allende - 56100 LORIENT

Compte Bancaire B. P. B. A. N° 27 19 03810-8 Lorient

Abonnement 1 an : 11 Francs — Carte de soutien annuelle : 10 Francs

55

17^e ANNÉE

DEUXIÈME SEMESTRE 1983

PRIX : 3 FRANCS

Un Lorientais gagne le second lot - 5000 F de la souscription nationale

La Souscription Nationale de l'A.N.A.C.R. destinée à financer les œuvres sociales a fait des heureux dans notre département.

Le second prix d'un montant de cinq mille francs a été attribué à un Lorientais, M. Lostie Emile, domicilié, 1, rue de Guéméné.

Le chèque lui a été remis à notre siège, cité Salvador Allende au cours d'une sympathique cérémonie à laquelle participaient Roger Le Hyaric, Louis Morel, Célestin Chalmé, Jean Mabic, Jean Le Foll, Adrienne Josset, Armand Guégan (notre photo).

M. Lostie a fait un don substantiel à l'A.N.A.C.R.



Les
Plus Belles
Fleurs



G. POIDEVINEAU

12, place Alsace-Lorraine M^{me} LE BRETON Succ.
LORIENT ☎ (97) 21.05.56

VENTE A MARGE REDUITE

SAVICA
CHAUSSURES

Deux points de vente à LORIENT :

14, rue Poissonnière

☎ 21-14-37

28, bd Franchet-d'Espérey

☎ 64-45-41

LE BON SENS

GAGNE DU TERRAIN



à **LANESTER**

Avenue F. Billoux - ☎ 76.11.05

156, rue Jean-Jaurès - ☎ 76.16.19

à **CAUDAN**

31, rue du Muguet - ☎ 05.72.11

LE BON SENS PRÈS DE CHEZ VOUS

**Banque Populaire
Bretagne Atlantique**
La banque coopérative régionale

la banque de bon conseil pour l'Épargnant
présente partout où ses clients
ont besoin d'elle

A votre service à :

LORIENT

12, Cours de la Bève - ☎ 21.21.17
176, rue de Belgique - ☎ 83.02.62
1, rue Marechal-Joffre - ☎ 36.28.96



MAGASIN PILOTE

Mobilier de France

moussan

LORIENT 4, Place Jules-Ferry

VANNES Centre Commercial du Fourchène, Rte d'Auray

HENNEBONT 2, Avenue de la Libération

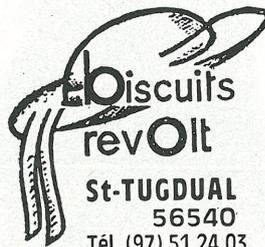
QUIMPERLÉ Angle Rue Thiers - Rue Mellac

CHAUFFAGE - SERVICE

Entretien - Rénovation de chaufferie - Livraison de fuel et lubrifiants

Éts LE TEUFF et Fils

56850 CAUDAN - ☎ (97) 76.00.97



SPECIALITÉS BRETONNES
GARANTIES PUR BEURRE

QUATRE QUARTS
GATEAUX BRETONS
GALETTES FINES
— KATE MAD —

St-TUGDUAL
56540
Tél. (97) 51.24.03

LA GALERIE DU ROTIN

26, Rue Maréchal-Foch — LORIENT — Téléph. 64.29.07

SALONS — PEAUSSERIE
CHAMBRES — LUMINAIRES
ET TOUTE LA VANNERIE

UNE VISITE S'IMPOSE

ENTREE LIBRE

Concours du Prix de la Résistance et de la Déportation 1984

Le concours national de la Résistance et de la Déportation est fixé au jeudi 8 mars 1984. Il est ouvert aux élèves des classes terminales des lycées d'une part, aux élèves des classes de troisième des collèges et aux élèves des lycées d'enseignement professionnel d'autre part. Le concours est également ouvert aux élèves des classes de première qui auraient le désir d'y participer avec leurs camarades des classes terminales. Les élèves des établissements privés sous contrat peuvent y participer dans les mêmes conditions. En outre, les élèves des établissements agricoles (classes de LEP agricoles et terminales des lycées agricoles) sont admis à concourir.

En 1984, nous fêterons le quarantième anniversaire de la Libération de la France. C'est donc à cette libération qu'est consacré le thème du concours national de la Résistance et de la Déportation 1984.

1) Niveau classes terminales

La Libération de la France en 1944.

Comment fut-elle réalisée et quelle part y ont pris respectivement les armées alliées, les Forces libres venues de l'extérieur et la Résistance intérieure ?

Durée de l'épreuve : 3 h 30.



De nombreuses localités morbihannaises ont été libérées par la Résistance... ainsi que Paris.

2) Niveau classes de troisième des collèges et classes de LEP

La libération de votre ville, de votre département, de votre région.

Durée de l'épreuve : 2 h 30.

Avec l'aide de leurs professeurs, les candidats s'efforceront de se forger des idées personnelles sur ces thèmes par des enquêtes auprès d'anciens résistants, par des lectures, par des débats organisés en classe.

Les travaux de groupe sont toujours recommandés pour les élèves des classes de troisième et de LEP. Ceux-ci pourront, dès le premier trimestre, s'organiser pour remettre à l'inspecteur d'académie, le 8 mars 1984, un mémoire collectif enrichi de citations et de bandes magnétiques, illustré de dessins et de photographies. Les travaux de groupe devront se tenir dans les limites du thème national.

A l'initiative des inspecteurs d'académie, des jurys départementaux seront constitués, qui comporteront des professeurs d'histoire et des représentants des organisations issues de la Résistance et, tout particulièrement, de celles qui figurent au jury national, en application de l'arrêté du 19 février 1982 (B.O. n° 10 du 11 mars 1982), page 906, à savoir :

- l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR)
- l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ANADIR)
- l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR)
- la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIR)
- le Réseau du souvenir
- la fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (FNDIR)
- l'U.N.A.D.I.F.



En Bretagne, de nombreux monuments portent témoignage. Ci-dessus à Lann-Dordu en Berné, à la mémoire de 20 patriotes massacrés par les Allemands en juillet 1944.

**Dimanche 12 février à 9 h
salle des fêtes de Lanester
Assemblée Générale
du comité de Lorient-Lanester
de l'A.N.A.C.R.**

U.F.A.C.

Motion sur les droits des résistants

L'Assemblée Générale de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre — U.F.A.C. — réunie à Paris le 30 septembre 1983.

I — réaffirme ses prises de positions sur le décret n° 82-1080 du 17 décembre 1982 concernant la prise en compte des périodes de Résistance par tous les régimes d'assurance vieillesse de base obligatoires, en souligne les points positifs et demande la modification des points suivants :

1. substitution d'un « Certificat de durée des services dans la Résistance » à l'attestation prévue par l'art. 2 du décret du 6 août 1975 ;

2. bonification de dix jours aux anciens Résistants comme à tous les engagés volontaires ;

3. validation des services accomplis avant l'âge de 16 ans.

Elle demande, en outre, que sans plus tarder les modalités d'application dudit décret soient publiées afin de permettre aux Résistants concernés d'en bénéficier effectivement.

II — Soucieux que les titres puissent être accordés aux seuls Résistants authentiques, mais à tous les Résistants authentiques, l'Assemblée Générale de l'U.F.A.C. demande qu'afin d'éviter les « dénis de justice » les moyens de preuve soient adaptés aux conditions de la clandestinité.

Elle s'élève contre certaines dispositions de l'arrêté du 16 mars 1983 et de l'instruction ministérielle du 29 avril, qui ont fait l'objet d'une prise de position du bureau de l'U.F.A.C. en date du 30 mai 1983 exposée au Ministre lors de l'audience du 21 juin :

1. les confusions introduites dans les conditions d'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance et la Carte du Combattant 39/45 pour services de Résistance qui sont régis par des lois et des statuts différents ;

2. l'introduction de la règle de l'UNANIMITÉ dans les commissions départementales d'attribution des titres, règle contraire aux dispositions générales du droit français, en particulier de l'art. R.263 du Code des Pensions Militaires d'invalidité qui prévoit qu'en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante dans ces commissions, le retour à la règle de la majorité devant s'accompagner de la possibilité donnée à tout membre de la commission départementale de faire appel à la décision prise, à condition de justifier son appel par un rapport circonstancié ;

3. la dépendance de fait où se trouvent les requérants par rapport à des liquidateurs nationaux qui ne sont mandatés par aucun texte légal et auxquels l'administration ne donne aucun moyen pour travailler alors qu'ils doivent engager leur responsabilité pénale, ou qui, en certaines occasions, dépassent leurs attributions sans possibilité d'appel des requérants ;

4. la remise en question de l'art. R.256 qui édicte que le jour de l'engagement et le jour du départ dans une formation doivent être décomptés dans le temps de service.

**

L'Assemblée Générale constate avec regret que ces textes n'aboutissent nullement à l'attribution des titres dans la justice et l'esprit de décentralisation, demande leur amélioration et surtout l'élaboration de textes étudiés en concertation avec les associations qualifiées dans l'esprit des objectifs définis par Monsieur le Président de la République.

Elle demande que les Résistants bénéficient pour leurs services des mêmes dispositions réglementaires que les combattants des conflits antérieurs et postérieurs, en particulier le bénéfice de la campagne double.



La garde d'honneur des camarades disparus

RÉMY FEUILLET

ancien maire
de Saint-Caradec-Trégomel
Rémy Feuillet nous a quittés à l'âge de 75 ans. Ses camarades de l'A.N.A.C.R., la population de Saint-Caradec Trégomel et des environs lui ont rendu un solennel hommage le 15 octobre dernier.

Cérémonie émouvante à la mémoire d'un patriote exemplaire, membre du bureau de la section A.N.A.C.R. de Saint-Tugdual.

Résistant de la première heure comme l'a rappelé Jean Dinahet, membre du bureau départemental de notre association.



« La disparition de Rémy est cruellement ressentie par ses proches, ses compagnons d'armes et ses nombreux amis.

Refusant la honte de la défaite et de la trahison, Rémy va participer avec passion et courage à l'action organisée pour libérer notre patrie profanée.

Instituteur à Saint-Caradec Trégomel, il adhère à Libé Nord et devient agent recruteur qui formera le 5^e bataillon de Jean Le Coutaller.

Après Saint-Marcel, il conseille au lieutenant parachutiste Desplante de choisir Kerhustene comme Dropen Zon qui devient la base Grock.

Après concours, Rémy devient sous-lieutenant puis lieutenant en qualité d'officier d'admission chargé de la gestion des hôpitaux.

Le 27 mars 1977, les électeurs de Saint-Caradec Trégomel le portent à la tête de la municipalité. En 1983, il est réélu, mais pour raison de santé, il n'accepte que le poste d'adjoint.

Il y a des hommes dont on a beaucoup de peine à imaginer le départ, ils sont tellement présents dans notre vie qu'il nous semble parfois qu'ils sont cette vie même. Mon cher Rémy, tu étais de ces hommes-là! ».

SIMON EMMANUELLI

de Lorient.

Simon Emmanuelli est décédé le 4 mai 1983 à Lorient où il demeurait 24, rue Paul Guieysse.

C'est contre les Japonais en guerre aux côtés des Allemands, que Simon a vaillamment combattu. Caporal au 9^e R.I.C. au Tonkin, il fut immédiatement volontaire pour faire partie d'un commando de saboteurs qui a porté de rudes coups à l'armée japonaise. Blessé grièvement le 10 mars 1945 à la citadelle d'Hanoï, il fut fait prisonnier des Japonais et livré à la « Kempetaï » (Gestapo). Laisse pratiquement sans soins, il allait, avec ses compagnons, être passé par les armes lorsque la libération survint par la signature de l'armistice avec les Américains.

Simon Emmanuelli était titulaire de la carte de combattant volontaire de la Résistance, de la Légion d'Honneur, de la Médaille Militaire.



JEAN-NOËL LE RUYET
de Quéven.

Jean-Noël Le Ruyet nous a quittés à l'âge de 61 ans. Il était né le 31 mars 1922 à Languidic. Entré très jeune dans la vie active, notre camarade exerçait le beau métier de menuisier-charpentier. Il a terminé sa carrière professionnelle en qualité de chef de chantier à la S.O.T.R.A.C.

Réfractaire au S.T.O., Jean-Noël est entré dans la Résistance au début de 1944 au 1^{er} bataillon F.T.P.F. devenu le 5^e bataillon F.F.I. (4^e compagnie).

Il a participé à diverses actions de résistance et à des parachutages d'armes et a combattu sur le front de Lorient.

Notre regretté camarade s'était retiré à Quéven, cité de la Clairière.

LOUIS BAUDOIN

secrétaire général de l'U.F.A.C.

Louis Baudoin présidait le Congrès de l'Association P.G. de l'Ariège lorsqu'il fut terrassé par un infarctus. Transporté immédiatement à l'hôpital, il décédait deux heures après, malgré les soins immédiatement prodigués. Il était âgé de 67 ans.

Le bureau national de l'U.F.A.C., dont Louis Baudoin était secrétaire général depuis 1979, lui a rendu un solennel hommage en ces termes.

« Cette mort, aussi brutale qu'imprévisible, a rempli de stupeur et d'émotion l'ensemble du monde

combattant où il ne comptait que des amis, et qu'il aura servi avec compétence, ténacité et loyalisme jusqu'à son dernier souffle.

Homme de devoir, se refusant à la moindre concession lorsqu'il s'agissait de la défense de nos droits, ayant une parfaite connaissance des dossiers, Louis BAUDOIN a toujours été un porte-parole très écouté, courtois, mais ferme quand il le fallait.

Il affectionnait les relations humaines qu'il favorisait, se refusant à accepter tout ce qui pouvait être un facteur de désunion du monde ancien combattant.

Unir les hommes, créer les conditions d'une fraternité internationale, travailler quotidiennement à la recherche de la défense de la Paix sur tous les continents, c'est à cela aussi que Louis Baudouin a consacré sa vie ».

L'A.N.A.C.R. du Morbihan et « Ami entends-tu » s'associent à cet hommage.



Les cinq martyrs de Bubry

Récit de Roger Le Hyarie
(Commandant Pierre)
Président départemental
de l'AN.A.C.R.

Il s'agit de raconter ici un des événements les plus cruels de la guerre clandestine qui bouleversa jusqu'à l'horreur les populations rurales et les réfugiés de Lorient, de tout l'ouest du Morbihan. Ayant eu l'honneur au début de 1944, de commander la 1^{ère} Cie de Maquis F.T.P.F. qui par la suite prit le nom glorieux de Lanquetil et l'un de ses détachements celui de « Cinq Martyrs de Bubry », j'ai été très sensibilisé par la terrible histoire de ce groupe de jeunes maquisards. D'autant plus qu'à un certain moment, il m'a été donné d'avoir comme agent de liaison sur toute la Région bubryate, un maquisard répondant au pseudo d'Armel. Lequel n'était autre que l'ancien chef du groupe des Martyrs. Jeune gars dynamique et connaissant particulièrement bien le pays, Armel, comme tous les maquisards, était modeste et bien que peu loquace, il lui arrivait de rappeler les événements dramatiques qu'il avait vécus.

Évasion menottes aux mains

Armel, de son vrai nom André Le Mouel, ayant été arrêté avec ses camarades du groupe, commençons par raconter son évasion.

Une nuit, plus exactement à 3h00 du matin, Armel est conduit menottes aux mains, par trois allemands et deux miliciens Perrot pour indiquer les domiciles de René Jéhanno et d'Emile Le Carrer que l'on espère surprendre de si bonne heure. A un moment, un Allemand bête et maladroitement laisse choir sa mitraillette. Les deux miliciens ont un mouvement pour aider l'Allemand. Relâchement de surveillance dont Armel profite en se précipitant dans un chemin qu'il sait voisin, lui qui connaît parfaitement le pays. Evidemment, les Allemands et les miliciens mitrailleront tant et plus. Mais peine perdue, Armel est loin et un de ses oncles, forgeron, lui fera sauter les menottes.

Cette évasion est non seulement spectaculaire mais des plus importantes car ainsi, il restera quelqu'un pour apporter témoignage de l'afreux drame que connaîtra la Commune de Bubry sur toute une période marquée par les dénonciations, arrestations, déportations, fusillades.

Comme chaque Résistant le comprend, il n'était pas question que je prenne des notes à l'époque de la clandestinité. C'est pourquoi, avant d'écrire, j'ai sollicité d'irréfutables témoignages. Le sinistre Pétain se trompait une fois de plus en affirmant que : « Les Français ont la mémoire courte ». Ceux qui comptaient sur l'oubli en seront pour leurs frais. Les Patriotes de la Résistance et leurs amis conservent au contraire un souvenir extrêmement vivace des événements.

Les témoins

Que soient donc remerciés pour la spontanéité de leur témoignage et la cordialité de leur accueil :

— **M. Kervinio** qui échappa de justesse aux Allemands venus l'arrêter.

— **Mme Kervinio** née Le Carrer, sœur d'Emile, qui deviendra le Commandant Max et de Marceline qui fut déportée.

— **Mme Mahé** Marie-Louise, tante de deux des emprisonnés, qui se rendait tous les vendredis à la porte de la prison de Vannes pour tenter de remettre quelques vivres et du linge propre.

— **M. Cojan** André qui fut arrêté, mais, vu son jeune âge, eut la chance d'être libéré, car quelques mois plus tard, devant la montée de la guérilla, les nazis et les complices français massacraient même les plus jeunes.

— **M. Le Du** Louis — Léonard dans le maquis — qui participa à la création du premier groupe de Bubry.

— **Mme Le Du** — la petite Louissette — qui avait 12 ans à l'époque et accompagnait parfois Mme Mahé dans son déplacement à la porte de la prison.

Tous ces témoignages sont clairs, nets, précis et concordent indubitablement.

Pour terminer nos remerciements n'oublions pas notre Camarade de l'A.N.A.C.R., M. Onorati, Maire de Bubry, pour l'aide qu'il apporte à l'Association pour perpétuer le souvenir des nombreux martyrs de sa petite commune.

En 1941, sous l'impulsion de René Jéhanno et d'Emile Le Carrer, se constitue à Bubry un groupe de Jeunes Patriotes. La question peut se poser : pourquoi Bubry dès cette époque ? Nous devons retenir le fait qu'Emile Le Carrer était étudiant au lycée de Quimperlé où professait

Eigreteau qui deviendra conseiller communiste de l'Union Française à la libération et qu'un autre étudiant s'appelaient Armand Conan, le frère du cheminot Henri qui sera condamné par la justice française pour diffusion de tracts, mais sera livré en otage aux Allemands et fusillé en 1942 avec deux autres cheminots. Ainsi, malgré la formidable machine d'oppression et de répression nazie et vichyste, les idées cheminaient lentement mais inexorablement. Notons également, parmi les compagnons de Max au lycée de Quimperlé, Ernest Troadec, de la commune voisine de Bubry : Inguiniel.

Naissance des F.T.P.F.

La situation évoluant rapidement, avec l'union des forces vives dans le Front National, apparaît l'idée de la nécessité de constituer, dans l'action directe contre l'ennemi, une véritable armée clandestine en vue de la libération. A Bubry, 12 volontaires sont d'accord pour former un groupe de l'Organisation Militaire du Front National, les Francs Tireurs et Partisans Français, plus communément appelés les F.T.P. Le groupe sera constitué le 10 octobre 1942 (M. Le Du est formel sur la date) et prendra le nom symbolique pour eux de « Vaillant Couturier » et recevra les matricules de 1000 à 1012. En dehors du Bourg, le recrutement provient principalement des villages de Kerbouharn, Kerrouarch, Talerganquis.

Les Jeunes sont pleins de bonne volonté mais leur enthousiasme n'a d'égal que leur inexpérience. Tout de suite, ils se heurtent à trois grandes interrogations : Que faire ? Comment le faire ? Et surtout avec quoi le faire ?

Comme dans tous les cas similaires, leur première préoccupation est de rechercher les armes qui ont pu être camouflées. Ce qui n'est pas sans danger, car, à cette époque, fin 1942, début 1943, l'ensemble de la population n'est pas encore convaincue de la possibilité comme de l'utilité d'une action armée, ce qui laisse le champ encore libre aux éventuels mouchards et délateurs.

Simultanément, les F.T.P. se font fabriquer du matériel pour déraillement. Lequel se révélera insuffisant, ce qui, venant s'ajouter à leur inexpérience fera échouer leurs premières tentatives. Le front national leur déléguera alors comme « instructeur » un cheminot qui leur procurera les clés nécessaires volées dans un dépôt, leur montrera comment orienter l'écartement des rails et ils réussiront. L'exemple étant donné, les déraillements se poursuivront de façon ininterrompue jusqu'à la mise hors service de la ligne Paris-Quimper bien avant le débarquement.

L'exemple du Groupe Vaillant Couturier aidant la Résistance des maquis se développe. Avec l'apport des sinistres de la Région Lorientaise qui s'entassent dans les campagnes, l'aspiration à la résistance armée se développe rapidement. Depuis Stalingrad, le mythe de l'invincibilité de l'Armée Allemande n'est plus obsédant, les réfractaires au S.T.O. et surtout ceux qui acceptent le combat direct des maquis sont appelés « Les Patriotes ». Dans la région de Bubry, deux groupes, Le Surcouf et le Corentin Cariou forment avec le Vaillant Couturier, un détachement de F.T.P. Lequel avec deux autres formeront, plus tard, la première Cie F.T.P dont je prendrai le commandement au début de 1944 en remplacement d'Etienne (Jean Kerangouarec, pris au pont de Saint-Nicolas des Eaux en mai 1944 et fusillé le 30 juin 1944).

Pour arriver à ce grand moment, les F.T.P. vont accumuler bon nombre d'expériences, faites de succès mais aussi d'erreurs. Par exemple, si le groupe « Vaillant Couturier » va apporter une importante contribution à l'enrichissement de la compétence militaire des F.T.P., il va payer chèrement une erreur d'appréciation concernant le niveau de compréhension de la population quant à la nécessité de la guérilla.



Le fusillé inconnu : symbole de tous les héros, de tous les martyrs...

Nous avons toujours dit que les maquis ne précèdent pas l'accord des populations et ne peuvent le forcer mais que, bien au contraire, leur naissance, leur développement et leurs possibilités d'action résultent de la conviction profonde des simples gens désormais animés par une perspective de victoire pour la libération nationale. Dans une région aussi peuplée que la Bretagne à l'époque, les populations doivent devenir les yeux et les oreilles du maquis pour que celui-ci puisse survivre. Il faut donc d'abord conquérir les campagnes aux idées de la lutte armée. Ce qui allait se réaliser rapidement mais n'était pas encore au point fin 1943.

Or à cette époque, sans doute, agrandir la zone d'influence et d'action des maquis, le « Vaillant Couturier » reçoit l'ordre de rejoindre le lieu-dit « La Baraque » en Malguénac, le groupe est composé de : Guillemot Raymond, 18 ans ; Le Mouel Joseph, 24 ans ; Mahé Jean, 22 ans ; Mallarde Ferdinand, 19 ans ; Robic Jean, 19 ans.

Ce sont ces cinq maquisards qui furent arrêtés. Furent arrêtés avec eux :

— Cojean André, 17 ans, acquitté vu son jeune âge.

— La Garrec André, gracié n'ayant participé à aucune action — ceci grâce au témoignage du Chef de Groupe, Le Mouel André, qui s'évadera.

— Bellec André, absent au moment de l'arrestation — Fut plus connu par la suite sous le pseudonyme d'Alfred Le Rouquin dit le mitrailleur car en mars-avril, il avait la charge de la seule mitrailleuse des maquis de cette région.

Les conditions de leur arrestation

Il est évident que l'installation d'un nouveau maquis ne va pas sans signes extérieurs dont les manifestations sont rapidement remarquées. Les maquisards sont obligés de conserver des contacts extérieurs avec leur organisation, d'assurer leur ravitaillement et quelques autres nécessités, ce qui, même avec la plus grande prudence, oblige à un certain va et vient.

En cette période troublée, cette activité d'inconnus apparaît rapidement suspecte à une population non prévenue. C'est ainsi qu'un fermier alerte le Maire lequel appelle la Gendarmerie de Pontivy. L'un et l'autre pensent avoir affaire à des « droits communs ». Mais l'affaire n'en restera pas là, et nous allons voir pourquoi.

Donc, le 10 décembre 1943, la Brigade de Gendarmerie de Pontivy encercle le groupe au repos dans sa planque à Malguénac. Les maquisards conscients d'être en face de Gendarmes Français font confiance à la promesse de ne pas être livrés aux Allemands et se rendent. Alors tout va se précipiter. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie connaît bien ceux qu'il vient de faire arrêter car il a été le voisin de leurs parents et leur compagnon de pêche. Mais, au lieu d'essayer de disculper les intéressés, il fera tout pour les inculper et poussera le sadisme jusqu'à les interroger en breton. Des maquisards lui diront « *Vous ne pouvez pas nous livrer aux Allemands. On était à l'école avec vos enfants* ». En vain ! Par la suite, le policier prétendra s'innocenter en se référant à l'autorité de ses Supérieurs de l'époque.

Après une rapide détention de 24 heures à Pontivy, les maquisards sont expédiés à la prison de Vannes. Alors, après un semblant de jugement, cinq sont condamnés à mort et fusillés le 25 février 1944 sur le terrain militaire de Vannes. Mais l'effet même de l'horreur du crime sera celui d'un boomerang qui viendra frapper l'Armée d'occupation. Les actions directes des maquis F.T.P. vont se multiplier avec toujours plus d'ampleur et gagner tout le pays de l'Argoet jusqu'à la victoire libératrice.

Nous songeons à ce que put être, après l'arrestation, l'angoisse, la douleur des parents, amis et camarades des internés. Ce furent deux longs mois où l'espoir et l'inquiétude la plus folle se succédèrent infligeant à tous une véritable torture morale que la solidarité populaire ne pouvait que très faiblement atténuer. Et ce fut l'exécution.

Mme MAHE Marie-Louise et Mme LE DU Louissette se rappellent très bien.

Ce vendredi-là, comme tous les précédents, Mme Mahé avait pris le car pour Vannes afin de tenter d'apporter aux détenus quelques vivres et vêtements propres. Cette fois, elle était accompagnée de la petite Louissette âgée de 12 ans. Comme d'habitude, il n'était pas question d'apercevoir qui que ce soit et elles attendaient à la porte de la prison dans la file habituelle des parents et amis venus assister quelques prisonniers. Mais ce jour-là, l'attente se faisait longue lorsque la porte s'ouvrit brusquement livrant passage à des soldats allemands qui écartèrent brutalement avec leur hargne coutumière tous ceux qui attendaient.

Tous avaient compris et, le cœur serré d'une terrible angoisse, chacun craignant pour les siens, ils essayaient de résister et de rester au plus près pour tenter de voir qui allait sortir. Tout à coup, la porte s'ouvre et les visiteurs, violemment repoussés par les Allemands alors que deux camions sortent et filent rapidement.

Dès lors, les témoignages de Mme Mahé et de la petite Louissette concordent avec exactitude sur ce qui fut l'essentiel. L'une et l'autre, bouleversées ont bien cru reconnaître le groupe de Bubry. D'ailleurs, elles ont été interpellées par un des occupants d'une voiture et Mme Le Du pense que c'était la voix de Jean Robic. Alors, la file d'attente s'est disloquée, les parents des autres détenus provisoirement soulagés

essayant vainement d'amoindrir leur peine, Mme Mahé et Louissette se sont rendues au cimetière pour voir arriver, au bout d'une heure, cinq cercueils de bois blanc encore tout dégoulinants de sang, avec sur chacun d'eux le nom d'un Martyr.

Voici donc les faits historiques irréfutables, tels que les survivants s'en souviennent avec une peine indicible et c'est la raison pour laquelle on m'a conseillé de ne pas visiter les plus proches parents encore survivants. L'exemple admirable du groupe Vaillant-Couturier démontre exemplairement l'attitude déshonorante de certains policiers Vichystes (le mot français ne peut convenir à ce propos) et le courage de ces jeunes qui durent tout apprendre de la guerre clandestine et de ce fait, jour après jour, subirent des pertes cruelles, mais créèrent néanmoins cette formidable armée de maquis faite de plusieurs milliers d'hommes bien avant le débarquement et, avec ce dernier, s'enrichira de la levée en masse de la jeunesse enthousiasmée par l'exemple des « patriotes ». Le 6 juin 1944, la Bretagne des Maquis s'embrasera comme un formidable feu de lande et les populations, désormais conquises à la guérilla, interdiront aux 150 000 Allemands bloqués dans le Massif Armoricaïn de rejoindre le front de Normandie, ceci aux instants décisifs des premiers jours où le débarquement est encore fragile et son succès très incertain.

La revanche des Cinq Martyrs de Bubry et de tous les autres était éclatante.

Gloire éternelle à leur mémoire.

Des anciens combattants soviétiques à Hennebont et à Inzinzac-Lochrist

Un groupe d'anciens combattants soviétiques de la seconde guerre mondiale conduit par un colonel héros de Stalingrad a été accueilli à Hennebont et à Lochrist-Inzinzac. Hennebont aux côtés du maire et des représentants des Associations dont l'A.N.A.C.R., la délégation s'est inclinée devant le monument aux morts et s'est rendue au cimetière où reposent deux soldats soviétiques tombés aux côtés des résistants bretons.

A Lochrist, une cérémonie similaire a eu lieu au cimetière où est enterré un troisième soldat soviétique.

Le député-maire Jean Giovanelli, saluant ses hôtes, a notamment déclaré :

« En ce jour où notre souvenir va à Salvador Allende, symbole de la liberté face au facisme nous accueillons la délégation soviétique en ayant toujours en mémoire l'aide que le peuple d'U.R.S.S. a apportée à tous ceux qui se dressèrent contre le joug nazi, au prix de 20 millions de morts pour la nation soviétique... »



Août 1944, libération du Morbihan. Nicolas, Pierre et Vasselis soviétiques, aux côtés de résistants bretons : Pierre Quidart et René Chapon au premier rang.

Ne laissons pas calomnier la résistance ni injurier les anciens combattants

L'A.N.A.C.R. a toujours condamné avec force les actes inqualifiables commis par les nostalgiques du nazisme.

Dégradations de monuments aux morts, injures et calomnies à l'encontre d'anciens résistants ou de leurs organisations... ou tout autre résurgence du nazisme.

C'est dans cet esprit que nous nous élevons avec vigueur contre les propos de Maître Vergès, avocat du criminel de guerre Klaus Barbie...

Membre de l'U.F.A.C. nous approuvons également le communiqué qu'elle vient de publier et que voici.

COMMUNIQUÉ

L'U.F.A.C. au nom de ses deux millions de membres, condamne très sévèrement les propos inadmissibles à l'égard des anciens combattants, tenus le dimanche 23 octobre sur T.F.1 dans l'émission 7 sur 7 par un fantaisiste.

Elle souligne, à ce propos, que depuis de nombreuses années, elle lutte pour la Paix, le respect des droits de l'Homme et la coopération internationale.

Elle espère, en outre, que les dirigeants des chaînes de radio et de télévision, lui permettront d'user de son droit de réponse pour faire connaître à l'opinion publique son activité dans ce domaine.

Il ne faut pas oublier, que ce sont les sacrifices consentis par les Anciens Combattants, les morts et les survivants, qui ont permis à la France de recouvrer sa souveraineté, son indépendance et ses libertés, notamment la liberté d'expression.

Ces dernières semaines, une haineuse campagne de calomnies est lancée contre la mémoire du grand résistant Marcel Paul, qui, déporté, organisa la Résistance dans les camps de la mort.

Les présidents des comités internationaux d'Auschwitz, Buchenwald, Dora, Mathausen, Neugamme, Ravensbrück etc... viennent de signifier leur indignation.

Citant le témoignage de Marcel Dassault, ancien député, qui a souligné, avec force le rôle courageux de Marcel Paul au camp de Buchenwald, les présidents déclarent: « c'est toute la résistance aux S.S. dans les camps nazis qui est ainsi mise en cause (...).

« Représentants des anciens déportés de tous pays et de toutes opinions, nous ne pouvons tolérer

que par des libellés tel celui de cet auteur, soit violée aussi brutalement l'histoire et jeté l'opprobre sur l'action antinazie de tous ceux qui, comme Marcel Paul, ont combattu pour l'honneur et pour la liberté dans les conditions les plus atroces et au péril de leur vie ».

Précisons que les calomnies ont été déversées à partir de Sartrouville dans les Yvelines.

*
**

Quand verra-t-on présenter à la Télévision Française les glorieuses pages de la Résistance ?

Intéressante exposition à Plœmeur

« La France sous l'occupation », tel était le thème de l'exposition organisée au C.E.S. Charles de Gaulle de Plœmeur par les élèves et les enseignants. Au travers de cette exposition, très intéressante, un hommage était rendu à la Résistance contre l'occupant nazi.

Nous félicitons les organisateurs pour cette excellente initiative qui a permis aux nombreux visiteurs de connaître ou de se remémorer une période douloureuse de notre histoire.

La projection d'un film rappelant cette époque a très judicieusement complété l'exposition.

Un exemple à suivre.



1943. (40 ans déjà). Lorient, qui vivait sous la botte nazie, subissait de terribles bombardements. La ville fut presque entièrement détruite. Notre cliché: une vue de la rue Carnot.

Après les déclarations de Maître Jacques Vergès, avocat de Klaus Barbie

C'est avec une légitime émotion que les anciens Résistants ont appris les odieuses déclarations de Maître Vergès, avocat du sinistre criminel Klaus Barbie, assassin de Jean Moulin et de centaines d'autres patriotes morts sous la torture, fusillés, ou en déportation.

Nous déplorons qu'Antenne 2 ait cru devoir diffuser de telles calomnies.

Les réactions ne se sont pas fait attendre. Résistants morbihannais, nous exigeons que Barbie soit jugé selon la loi française, sur les lieux de ses crimes, par une juridiction normale, afin qu'aucune loi d'exception n'affaiblisse dans l'histoire la valeur du jugement, que les poursuites soient élargies à tous ses crimes contre la Résistance.

La déclaration de l'A.N.A.C.R.

L'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance se refuse à polémiquer sur la diversion lancée par M^e Vergès, à propos du procès de Klaus Barbie. Bien que la torture constitue en tout état de cause un crime contre l'Humanité, l'arrestation de Jean Moulin et les circonstances de sa mort ne sont pas retenues en l'état actuel de l'instruction.

Toutefois M^e Vergès prétend que Barbie n'a pas torturé Jean Moulin.

Il convient donc de rappeler que dans le cadre de la procédure conduite devant le Tribunal Militaire Permanent de Paris contre le Général S.S. Oberg et son adjoint Knochen, le Parquet Militaire, sous la plume du Commandant Flicoteaux, le 20 avril 1953, a parfaitement explicité les sévices infligés par Barbie à Jean Moulin :

« Arrêté le 21 juin 1943, à Caluire près de Lyon, Jean Moulin fut l'objet de sévices de la part du nommé Barbie, chef de la section IV du K.d.S. de Lyon. Ces sévices furent tels que conduit en voiture de Lyon à Paris, Jean Moulin dut être aidé à descendre de voiture par le nommé MIS-Selwitz, appartenant à la section IV.E. du B.d.S. Il a déclaré que Jean Moulin portait des traces de coups et que Boemelburg avait dû faire des reproches à Barbie. Jean Moulin fut détenu à la villa Boemelburg à Neuilly, où par deux fois, Misselwitz essaya de l'interroger, mais son état était tel qu'on dut renoncer à lui faire subir un interrogatoire ».

Paris, le 14 novembre 1983.

Robert Chambeyron, vice-président national de l'A.N.A.C.R., collaborateur de Jean Moulin, au sein du Conseil National de la Résistance a pour sa part déclaré à la Presse

« Prétendre que Jean Moulin aurait pu se suicider, est ridicule, l'une des méthodes les plus fréquemment utilisées par la Gestapo — et Jean Moulin le savait parfaitement — consistait à essayer d'arracher des aveux en prétendant que des copains avaient déjà parlé. Jean Moulin n'était pas homme à tomber dans ce piège.

Quelles que soient les circonstances qui ont permis l'arrestation de Jean Moulin par Klaus Barbie, elles ne peuvent occulter les centaines d'autres crimes qu'il a sur la conscience. Je pense notamment aux tortures qu'il a infligées aux patriotes qui tombaient entre ses mains.

Enfin, si l'on voulait évacuer du procès le dossier de Jean MOULIN, ce serait faire un demi-procès à BARBIE.

S'il apparaissait au cœur des débats des éléments qui mettent en cause certains membres de la Résistance, cela ne nuirait en rien à la Résistance.

J'estime que l'avocat de Barbie se sert habilement d'éléments qui posent des problèmes, mais qu'il ne saurait être question de lui emboîter le pas pour faire « oublier » Barbie et ses crimes.

*
**

La F.N.D.I.R.P., dénonce dans son communiqué « le caractère odieux et provocateur » des déclarations de M^e Vergès, et ajoute : « Cette opération bassement intéressée, rejoint la campagne des calomnies contre la Résistance et tend à nier les crimes des nazis et de leurs complices. Cette diversion ne fera pas oublier les crimes dont BARBIE doit répondre devant la justice française ».

A Saint-Nicolas-des-Eaux : remise des décorations



Les anciens résistants étaient nombreux le 14 juillet dernier à Saint-Nicolas-des-Eaux.

Au cours des cérémonies commémoratives, des camarades ont été décorés :

— Raymond Guyomard, de l'île de Bréhat a reçu la croix du combattant.

— Albert Uzel, de Pontivy, les croix du combattant volontaire de la Résistance et de réfractaire au S.T.O.

— Pierre Jan, de Guern, la croix de guerre et médaille des blessés.

— Denis Gravier, de Bieuzy-les-Eaux, la croix du combattant et de réfractaire.

— Charles Le Garrec et Jacques Joncourt, les insignes de porte-drapeau.

Nos félicitations.

A Saint-Tugdual

A l'occasion du 8 mai, notre ami Joseph Ravallec a reçu la croix du combattant.

C'est un ancien sergent chef de groupe de la 3^e section de la 2^e compagnie « La Marseillaise » du 1^{er} bataillon FTPF. A partir du 10 août, il occupe les mêmes fonctions au 5^e bataillon F.F.I. (ex 1^{er} FTPF). Le 15 novembre 1944, il est affecté avec son unité à la 6^e compagnie du 2^e bataillon du 41^e Régiment d'Infanterie.

Membre fidèle de l'A.N.A.C.R. avec son ami Joseph Guégan, il adhère au comité de la section de Saint-Tugdual. C'est son ancien commandant de Compagnie le Capitaine « Albert », Jean Dinahet, qui lui a remis la croix des braves.

Chers camarades de la Résistance, responsables des Comités locaux, « Ami entends-tu... » est votre journal. Il constitue le lien indispensable entre tous les Résistants du Morbihan.

Pour qu'il vive, « Ami entends-tu... » a besoin de votre aide, de votre concours.

Mettez tout en œuvre pour développer les abonnements, pour rechercher des annonces publicitaires en vous adressant aux commerçants locaux. (Les tarifs peuvent vous être fournis au siège à Lorient).

Contribuez à rendre votre journal plus complet, plus vivant en nous adressant des articles relatant vos activités, ainsi que des photos.

Jean MABIC
Responsable de la Rédaction

Penthièvre : A la mémoire des 52 martyrs

Le 13 juillet dernier, un solennel hommage a été rendu aux martyrs de la Résistance, torturés et assassinés par les occupants nazis au Fort de Penthièvre.

Cérémonie émouvante à laquelle participaient les représentants de l'A.N.A.C.R. et des associations patriotiques ainsi que les élus de plusieurs communes du Morbihan.

M. Jean-Michel Kervadec, maire de Saint-Pierre-Quiberon retraça le martyre des héros dans une allocution particulièrement sensible dont nous publions ci-dessus de larges extraits.

« Ils étaient cinquante-deux Français, pour qui, en cette période de 1944, le mot Patrie avait encore un sens, avait peut-être plus que jamais un sens. Et c'est pour cela que nous sommes ici, rassemblés aujourd'hui.

Rassemblés sur ce promontoire, témoin des heures tragiques de l'histoire quiberonnaise qui au cours des siècles ont ensanglanté notre passé. Face à la mer, dans le vent du large nous sommes unis dans une même pensée pour ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour que nous puissions retrouver la liberté qui nous avait été ravie quatre ans plus tôt par une horde hystérique et démoniaque.

Tout paraît calme pourtant autour de nous en ces beaux jours d'été, cependant nous foulons actuellement la partie du sol de la presqu'île qui depuis l'époque où le Général Saint Clair édifiait ici les premiers retranchements dont il reste encore aujourd'hui quelques escarpes de pierres sèches, la partie du sol de la presqu'île disais-je la plus imprégnée du sang de nos martyrs et de nos soldats. Les fortifications qui nous font face ont été depuis lors les témoins de tous les drames.

Celui de 1795, bien sûr, où se mêlent les noms de HOICHE et de SOMBREUIL, mais plus près de nous celui de 1945 où un jour de mai la presqu'île découvrait à nouveau sur son sol, les horreurs qui y avait été commises par les occupants nazis.

Quatre ans de silence

Ils étaient là depuis le 22 juin 1940. Ils y resteront jusqu'au 10 mai 1945.

Le secret le plus complet régna pendant quatre années sur ce qui se faisait dans cette enceinte.

Jusqu'au jour où, otages martyrs, originaires de Locminé bien sûr, mais aussi de Pleucadeuc, de Molac, de Malestroit, de Languidic, de Grandchamp, de Baden, de Brest et même de Carcassonne, ils arrivèrent, montant sans le savoir jusqu'à leur calvaire en ce matin d'été. Anne de Crémur qui avait sa maison en bas, de l'autre côté de la route écrira : « De loin je n'entendais que les tirs par salves ; j'écoutais... boucherie odieuse... le massacre infernal. Coups secs... les revolvers achevaient les blessés... » puis ce sera le silence jusqu'à la libération.

La découverte sera terrifiante, repoussante même, en une vision devant laquelle même les plus endurcis ne pourront réprimer un mouvement de stupeur et de dégoût face aux crimes d'une soldatesque abominable et déshumanisée.

Aujourd'hui encore nous portons en nous cette vision macabre. Cette pourquoi nous avons voulu, Locminois et Quiberonnais, que s'élève en ce lieu sur la masse grise et à peine proéminente de la falaise, ce monument du souvenir où nous nous retrouvons pour rendre un éternel hommage à ceux qui nous ont précédés sur les chemins de l'honneur et du sacrifice.

Pour témoigner de notre volonté de rappeler aux gens de chez nous, et plus particulièrement aux jeunes, l'exemple que constitue le sacrifice de ceux que nous honorons aujourd'hui ».

Pour témoigner enfin d'un idéal de justice et de liberté sans lequel les peuples ne peuvent vivre en parfaite harmonie ».

M. Kervadec devait conclure par un appel à défendre cet idéal et la Paix gravement menacée.



VOTRE
HYPERMARCHÉ



CROISSANTS



STATION SERVICE



CARTE BLEUE



CLES MINUTE

CONCORDE

Cours de Chazelles - LORIENT - Tél. 21.09.45

votre quotidien du matin

LA LIBERTÉ
du Morbihan

8, rue Clairambault, LORIENT

Téléphone : 21-10-18

RADIO - TÉLÉ - MÉNAGER

JEAN CHENU

11, avenue de la Libération - HENNEBONT - Téléph. 65.25.24

Distributeur PHILIPS (la plus belle image couleur)

Distributeur COMIX (RDA - URSS)

Sur le Blavet, dans un site touristique de Bretagne

HOTEL DE LA VALLÉE

CAFE — RESTAURANT — BAR

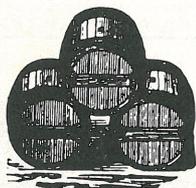
CONFORT

TERRASSE

Léon QUILLERE

56 SAINT-NICOLAS-DES-EAUX

Téléph. 51.81.04



LES VINS
"ARCIBIA"

VINS DE TOUTES PROVENANCES

L'AMBIANCE DE LA PROPRIETE

N. LE TEXIER

Négociant - Eleveur

LANESTER

Tél. Lorient 76.04.12

Pour tous vos imprimés ...

imprimerie

louis gautier

54, rue Jean-Jaurès, LANESTER

☎ 76-16-20

ASSURANCES

D. RIVALLAIN

6, Av. François Billoux, LANESTER

☎ 76-08-22

Menuiserie générale -:- Escaliers

Armand GUÉGAN

Z.A. de Lann-Gazec, LANESTER

☎ 76-25-05



aux ateliers du meuble

ENSEMBLIERS
DECORATEURS

LORIENT

4, rue Maréchal Foch
57, rue de Liège

Transports GOULIAS Frères

LOCATION PELLETEUSES ET CHARGEURS

Rue Gérard-Philipe - LANESTER - ☎ 64.52.54

S.A.R.L. JUBIN PNEUS

Vente et Réparations de pneus toutes marques

NEUFS - OCCASIONS · RECHAPÉS

en tourisme - Poids lourds - Agraires
DÉPANNAGE A DOMICILE

Z. I. de Kérandré

HENNEBONT

☎ 36.16.88

Ouvert du Lundi au Samedi inclus

charcuterie de bretagne
salaisons - conserves



boîte postale 52 56300 pontivy

gan gan

Hubert BRISSON

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES

GRUPE DES ASSURANCES NATIONALES

34, rue carnot - LORIENT

Téléphone : 21.07.71

INCENDIE - ACCIDENTS - VIE
RETRAITES - RISQUES DIVERS

TERRASSEMENTS ET MANUTENTION

TRANSPORTS ★ DÉMOLITIONS

Transports • Location camions • Démolition • Pelles mécaniques • Compresseurs
Grues 6 - 12 - 15 et 20 tonnes • Porte-engins 100 tonnes

SOTRAMA-CARDIET

8, avenue de Kergroise

LORIENT

Téléphone 37.25.11

SABLE ET MATÉRIAUX DE CARRIÈRES